

11 juillet 1979

Accord Suisse - CEE/CECA; Séance des Comités mixtes, Berne,  
 28 mai 1979, rapport

Département de l'économie publique. Proposition du 26 juin 1979  
 (annexe)  
 Département des affaires étrangères. Co-rapport du 2 juillet  
 1979 (adhésion)  
 Département de l'intérieur. Co-rapport du 4 juillet 1979  
 (adhésion)  
 Département de justice et police. Co-rapport du 4 juillet 1979  
 (adhésion)  
 Département des finances. Co-rapport du 4 juillet 1979 (adhésion)  
 Département des transports et communications et de l'énergie.  
 Co-rapport du 4 juillet 1979 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Le rapport du Département de l'économie publique est approuvé.

Extrait du procès-verbal:

- EVD 10 (GS, BAWI, Integrationsbureau) pour exécution
- EDA 6 pour connaissance
- EDI 5 (GS, BUS) pour connaissance
- EJPD 5 (GS, BAP) " "
- EFD 12 (GS 7, EZV 5) pour connaissance
- EVED 8 (GS, BAV, ESTI) pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme,

Le secrétaire:

*[Signature]*



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2520.1

Distribué

Berne, le 26 juin 1979

Ne va pas à la presseProposition au Conseil fédéral

Accord Suisse - CEE/CECA  
 Séance des Comités mixtes  
 28 mai 1979

Les Comités mixtes (CM) Suisse - CEE/CECA ont tenu, le 28 mai 1979 à Berne, leur première réunion ordinaire annuelle sous la présidence de M. l'Ambassadeur Claude Caillat, Chef de la Mission suisse auprès des Communautés européennes, qui dirigeait en même temps la délégation suisse. A la tête de la délégation communautaire se trouvait M. Pierre Duchâteau, Directeur à la Direction générale des relations extérieures de la Commission des CE.

1 Comité mixte Suisse-CEE11 Fonctionnement de l'Accord de libre-échange (ALE) dans son contexte général

Dans leur appréciation de la situation économique mondiale, les délégations ont constaté des facteurs encourageants, mais aussi certains éléments d'incertitude qui rendent les prévisions difficiles. Durant le dernier semestre en effet, des signes certains de reprise dans les Etats d'Europe occidentale et au Japon ont pu être constatés (alors qu'aux Etats-Unis la croissance ralentit).



De plus, à la suite des mesures américaines de soutien du dollar, la situation sur les marchés des changes se caractérise par une stabilité remarquable par rapport aux dernières années, stabilité à laquelle a encore contribué la mise en oeuvre, le 13 mars 1979, du système monétaire européen. Par contre, le renchérissement des matières premières et, au premier chef, du pétrole a déjà donné une impulsion nouvelle à l'inflation. Dans son analyse, le chef de la délégation suisse a mis l'accent sur la double priorité que constituent la poursuite de la lutte contre les tendances protectionnistes d'une part et contre l'inflation d'autre part.

Le chef de la délégation communautaire, saluant les déclarations qu'a faites le Directeur général de la Banque nationale suisse, M. Pierre Languetin, le 16 mai à Zurich, a souligné l'importance que la Communauté attachait aux contacts entre les Banques centrales du système monétaire européen et la Banque nationale suisse. Les deux délégations se sont félicitées de la collaboration étroite qui existe déjà entre ces institutions.

La coopération fructueuse entre la Suisse et la Communauté dans le contexte des négociations économiques internationales dans le cadre du GATT pendant toute la durée du Tokyo Round, d'une part, dans celui de la Vème CNUCED d'autre part a été unanimement relevée.

Le chef de la délégation suisse, dans la présentation de son exposé sur la situation économique de notre pays, a mis en lumière l'amélioration réelle mais nuancée de la conjoncture et particulièrement des commandes dans l'industrie suisse. La progression enregistrée au quatrième trimestre de l'année dernière s'est poursuivie dans les premiers mois de 1979, grâce à la stabilisation du cours du franc suisse à la suite des mesures prises tant aux

Etats-Unis qu'en Suisse. Cependant, si cette amélioration a été perceptible dans les secteurs des machines, du textile et de la construction (ce dernier secteur étant parti, il est vrai, de très bas), l'industrie horlogère voit encore baisser ses ventes de montres bon marché. Quant au tourisme, il ne s'est pas encore remis de l'appréciation du franc en 1978. Contrairement à l'industrie, ce secteur n'a pas connu de mieux sensible durant les premiers mois de cette année.

Le déficit de la balance commerciale de la Suisse vis-à-vis de la CEE a atteint, en 1978, environ 9 milliards de francs. Au cours des quatre premiers mois de 1979, il se monte déjà à 3.534 millions de francs, ce qui laisse présager un déficit, pour l'année entière, au moins aussi grand que celui de l'an dernier.

La part des échanges de la Suisse avec la CEE par rapport à son commerce extérieur total a encore augmenté pour atteindre, durant les quatre premiers mois de 1979, 70,3 % des importations totales de la Suisse et 50,6 % de ses exportations.

M. Duchâteau a estimé qu'en 1979 le produit intérieur brut communautaire pourrait croître d'environ 3,5 % (3 % en 1978 et 2,4 en 1977). Cette croissance devrait permettre de stabiliser le nombre des chômeurs dans la Communauté. Compte tenu du renchérissement des matières premières, on prévoit, pour la CEE, un taux d'inflation d'environ 7,5 % : ce renchérissement provoquera également une détérioration de la balance commerciale de la Communauté qui, combinée au déficit de la balance des opérations invisibles, réduira le solde de la balance courante de 16,5 milliards de dollars en 1978 à 11,5 milliards de dollars en 1979.



Sur cette toile de fond, les deux délégations ont exprimé leur satisfaction devant le bon fonctionnement de l'Accord de libre-échange tout en faisant état de certaines préoccupations spécifiques.

Le chef de la délégation suisse a ainsi rappelé la déclaration qu'il avait faite lors de la 11ème session du Comité mixte au sujet du problème posé par la surveillance des importations au moyen de licences. Cette question reste d'autant plus actuelle que des aménagements ont été récemment apportés aux chapitres 60 et 61 du tarif douanier commun qui ont pour effet de multiplier considérablement les sous-positions. Comme les Etats membres de la CEE qui pratiquent le système mentionné exigent une licence pour les produits de chaque sous-position, cette modification entraîne de grandes complications administratives. En outre, un Etat membre impose depuis peu des licences à l'importation d'articles de coutellerie.

Le chef de la délégation communautaire a pris acte de cette préoccupation de la délégation suisse et l'a assurée que la Commission cherchera tous les moyens utiles à maintenir, à ce sujet, la souplesse nécessaire au bon fonctionnement des relations commerciales entre la Communauté et la Suisse.

Dans la perspective de l'adhésion de la Grèce aux CE, M. Caillat a exprimé l'espoir que les négociations devant conduire à l'intégration de la Grèce au système européen de libre-échange, et dont la phase exploratoire a été engagée le 14 mai, puissent être achevées avant la fin de cette année encore, pour que le Protocole relatif à la Suisse puisse entrer en vigueur dès le 1er janvier 1981, ce dont M. Duchâteau a pris note.

Le chef de la délégation suisse a également rappelé que le dialogue sur l'approfondissement et l'extension du libre-échange ainsi que sur la coopération complémentaire aux Accords de libre-échange est maintenant bien engagé. La Suisse a répondu de manière favorable et concrète à l'invitation de la Commission des CE de lui indiquer des domaines où une intensification des relations mutuelles était souhaitable.

M. Duchâteau a noté l'intérêt de la Suisse pour ces développements et partage l'idée qu'il est temps de ne plus se contenter de déclarations générales mais de se vouer à la solution de problèmes concrets. Dans ce contexte, le chef de la délégation de la Communauté a exprimé sa satisfaction devant le communiqué de la dernière conférence ministérielle de l'AELE (voir notre proposition au Conseil fédéral du 1er juin 1979).

Dans les domaines non couverts par l'Accord de libre-échange, le chef de la délégation suisse salue le développement de la coopération entre la Suisse et la Communauté dans les secteurs

- ) de l'informatique : le 26 mars 1978, un échange de lettres a été paraphé à Bruxelles sur l'extension du réseau EURONET à la Suisse;
- ) de la fusion thermonucléaire : le 2 mai 1978, le Conseil fédéral a décidé de notifier aux Communautés la fin de la procédure d'approbation interne des accords en cette matière;
- ) des assurances : les négociations visant à la conclusion d'un accord sur l'établissement des sociétés d'assurances (non-vie) ont été matériellement accomplies.



M. Caillat a encore rappelé que, dans le domaine des prescriptions suisses de marquage pour les appareils électriques et les produits électriques d'installation, la Suisse était prête à engager un dialogue sur les problèmes des obstacles non tarifaires ainsi que le démontre le fait qu'elle ait accepté de tenir, le 10 janvier 1979, une réunion d'experts à ce sujet avec les représentants de la Communauté et des Etats membres.

Enfin, M. Caillat signala l'espoir de la Suisse de voir les discussions de la Commission avec le Danemark et le Royaume-Uni au sujet de nos demandes concernant les contingents tarifaires à droit nul pour certains produits du papier ouvrir rapidement la voie à une solution satisfaisante.

Le chef de la délégation de la Communauté a exposé les préoccupations des délégations des Etats membres de la Communauté devant les problèmes suivants :

- Prescriptions suisses de marquage pour les appareils électriques : la Communauté souhaiterait que la Suisse en attendant la révision de sa législation interne, qui pourrait encore prendre d'un à deux ans, définisse les perspectives à court terme ouvertes à la Communauté : il ne cache pas que celle-ci souhaitait une solution transitoire.
- Dans le domaine des transports, M. Duchâteau manifeste le voeu de la Communauté que la Suisse ne choisisse pas une solution discriminatoire en matière de transit comme peut le faire craindre le récent rejet par le peuple et les cantons de la TVA. La Communauté est consciente des problèmes qui se poseront aux finances suisses mais voudrait que l'on évite de recourir à une solution de type autrichien (taxe sur les poids lourds) qui est, de plus, la cause de nombreuses difficultés administratives.

- Dans le domaine de la législation réglementant la pollution de l'air et le bruit causés par les véhicules automobiles, les constructeurs de la Communauté expriment le vœu de ne pas être pénalisés par les mesures que prendra la Suisse.
- Enfin, M. Duchâteau fait état de difficultés d'ordre administratif auxquelles se heurtent actuellement, en raison des normes et contrôles suisses, les exportations de véhicules de la Communauté vers notre pays.

## 12 Questions douanières et d'origine

Le Comité mixte a approuvé le rapport de M. Willi Russi (Direction générale des douanes), Président du Comité douanier (CD), Comité qui s'est réuni le 17 mai 1979 et a traité des questions suivantes :

- Amendement des listes A et B du Protocole no 3
- Interprétation des termes "garnitures et accessoires"
- Traitement à réserver aux petits envois expédiés par des entreprises de vente par correspondance à des particuliers
- Produits énumérés dans la liste C
- Ouvraison ou transformation insuffisante
- Séparation comptable des matières par un système approprié
- Proposition des pays de l'AELE en vue de simplifier et d'améliorer les règles d'origine
- Méthodes de coopération administrative

M. Caillat remarque que si un important travail a été accompli par le Comité douanier sur la plupart des points mentionnés, aucun d'eux n'a encore pu être soumis à l'approbation du Comité mixte.



Le chef de la délégation suisse met en relief l'importance de la question de la simplification et de l'amélioration des règles d'origine. La délégation suisse au Comité douanier avait déjà fait part de son étonnement du fait qu'après les propositions formulées en 1975 par les pays de l'AELE à ce sujet, une position unanime des Etats membres de la Communauté ne se soit pas encore dégagée. M. Caillat souligne que cette simplification profiterait surtout aux petites et moyennes entreprises dont l'infrastructure administrative est limitée. La prise de position de la Communauté à ce sujet est attendue avec un très grand intérêt par la délégation suisse. M. Duchâteau prend note de cette préoccupation.

## 2 Comité mixte Suisse-CECA

### 21 Evolution du marché sidérurgique

Selon le chef de la délégation suisse, la situation de l'industrie sidérurgique suisse se caractérise toujours par une rentabilité insuffisante, quoique de sensibles différences existent entre les entreprises concernées. Les efforts de restructuration que l'industrie poursuit sans aucune aide de l'Etat en vue de moderniser ses installations et de diversifier sa production risquent d'entraîner une nouvelle diminution des emplois.

Si la demande interne s'est quelque peu améliorée, elle n'atteint cependant pas encore un niveau suffisant. A l'exception de la réglementation des prix minima pour les fers à béton, le régime suisse ne connaît ni restrictions quantitatives ni licences, ce qui permet aux importations de se maintenir à un niveau plusieurs fois plus élevé que les exportations : le libre accès aux marchés extérieurs reste donc essentiel pour l'industrie sidérurgique suisse.

La Suisse suit avec intérêt l'effet des mesures prises par la Communauté afin d'assainir le secteur de la sidérurgie. C'est avec satisfaction qu'elle a pris connaissance de la décision de proroger de un à deux mois la durée de validité des licences.

La Suisse voue également son attention aux travaux du Comité de l'acier de l'OCDE, où les mesures prises par les divers pays industrialisés dans le domaine du commerce des produits sidérurgiques peuvent être discutées utilement.

Le chef de la délégation de la Communauté signale qu'aucun changement de tendance notable n'est intervenu sur le marché communautaire. Les capacités de production sont exploitées à concurrence de 45 %. Du côté de la Communauté, on attache une importance primordiale à ce que les fournisseurs maintiennent une discipline de marché et respectent les courants commerciaux traditionnels, ce d'autant plus que l'inélasticité de ce marché fait que la pratique de prix concurrentiels par certains fournisseurs ne stimulerait pas la demande mais n'aurait pour effet qu'une baisse générale des prix.

La délégation de la Communauté constate cependant avec satisfaction que le marché d'exportation s'est amélioré alors que le taux d'importation diminue, suite au retrait des fournisseurs japonais dès mi-1978.

## 22 Politique communautaire de lutte contre la crise

Le chef de la délégation de la Communauté a passé en revue les mesures prises au cours des derniers six mois dans le cadre de la politique communautaire de lutte contre la crise. Ces mesures ont été renforcées, complétées et diversifiées, principalement en ce qui a trait aux prix minima et aux rabais. Un nouveau certificat de conformité a été établi qui permet également de transmettre lors



des ventes directes le rabais permis aux importateurs (dans le cas de la Suisse, ce rabais est de 3 %).

Sur le plan du commerce extérieur, il s'agit pour la Communauté de surveiller les courants d'échanges et d'assurer que les conditions d'importation ne gênent pas les efforts pour soutenir le marché et de parvenir ainsi à un stade pouvant permettre une restructuration. La surveillance s'effectue par le moyen de licences automatiques d'importation dont la durée de validité a été portée à deux mois.

Les arrangements de la Communauté avec les Etats tiers sur les produits sidérurgiques ont été reconduits pour l'année 1979 et deux pays y participent pour la première fois, à savoir la Bulgarie et le Brésil.

De nouveaux prix de base à la frontière ont été publiés à la fin de l'année passée, tenant compte de l'augmentation des coûts de production. Les prix ont été arrondis à l'ECU entier.

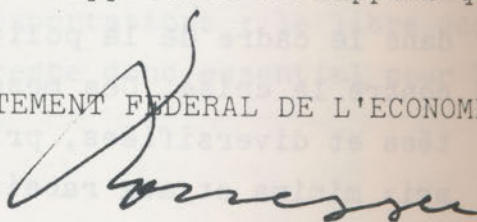
En ce qui concerne la Suisse, l'arrangement de 1978 sur le commerce des ronds à béton, conclu dans le cadre de l'Accord de libre-échange, a été reconduit jusqu'à la fin de 1979 avec quelques modifications.

Vu ce qui précède, le Département fédéral de l'économie publique a l'honneur de

p r o p o s e r :

de prendre connaissance et d'approuver le rapport qui vous est soumis.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE



Pour co-rapport :

DFFD (Direction générale des douanes)

Extrait du procès-verbal :

DFAE (5 ex.)  
 DFFD (Direction générale des douanes) (5 ex.)  
 DFEP (Office des affaires économiques extérieures, Bureau de l'intégration, Secrétariat général) (10 ex.)  
 DFTCE (Inspection des installations à courant fort, Office des transports)  
 DFI (Office de l'environnement)  
 DFJP (Division de la police)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

## d é c i d e :

1. Le rapport du Département de l'économie pu

2. Le projet d'ordonnance portant suspension  
 du 18 juin 1979 de l'ordonnance du 19 déc  
 la perception d'un droit de douane supplé  
 fromages dépassant une quantité déterminée

3. Le Président de la Confédération ou son  
 à signer et à mettre en vigueur, sur pro  
 de l'économie publique, une ordonnance  
 suspension ou modification de l'arrêté  
 18 juin dernier sur les importations de  
 de paille et de litères,

4. Concernes propos  
 fédéral de l'économie publique du 6 ju  
 tation temporaire du droit de douane  
 Cf. procès-verbal séparé.

5. Le Département de l'économie publi  
 tions agricoles des dispositions pé  
 d'importation de fromages de la por

6. Aucun communiqué de presse ne sera  
 donnée sur l'augmentation temporaire  
 les pêches fraîches.

Extrait du procès-verbal:

- BK 4 (Bb, Bc, Bd, Be) pour  
 - EVD 20 (GS 5, BLW 5, BAWI 10)  
 - EPD 7 pour connaissance  
 - EPK 2 "  
 - FinDel 2 "